

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné (e) : REMY Arnaud

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de MERIGNAC

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est A BORD ayant son siège social à 87 QUAI DES QUEYRIES 33100 BORDEAUX et dont le capital social est fixé à 1000 euros, divisé en mille actions de valeur nominale de 1 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsieur BONNIN Stanislas, et de laquelle il ressort que les mille actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de mille euros ont été souscrites)et libérées à hauteur de mille euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08027050595 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 1000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Mérignac en deux
exemplaires, le 03/01/2024



A BORD

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux
Société en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux
(la « Société »)

LISTE DES SOUSCRIPTEURS AU CAPITAL

Associé	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués
Monsieur Stanislas Bonnin	1.000	1.000,00€	1.000,00€
Total	1.000	1.000,00 €	1.000,00 €

Le présent état constatant la souscription de mille (1.000) actions de la société A BORD ainsi que la libération intégrale desdites actions par versement de la somme de mille euros (1.000 €), est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Stanislas Bonnin, Président.

Le signataire convient expressément (i) qu'il a signé le présent acte par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent acte signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que son identité a été valablement établie et (v) que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.

Fait à Bordeaux,
Le 2 janvier 2024

DocuSigned by:
Stanislas Bonnin
44195D608740413...

Stanislas Bonnin, Président